

SERVITUDE	TYPE DE SERVITUDE	GESTIONNAIRE
AC1	Servitude relative aux monuments historiques.	DRAC Pays de la Loire
AC2	Servitude relative aux sites naturels et urbains.	DREAL Pays de la Loire
AS1	Servitude résultant de l'instauration du périmètre de protection du captage eau potable autour de la nappe d'eau de Mazerolles et du Plessis Pas Brunet.	Direction Départementale des d'Affaires Sanitaires et Sociales
A4	Relative à l'entretien des cours d'eau.	Gestionnaire selon la typologie de servitude (au titre du L211-7-I ou L211-7-IV)
A5	Servitude attaché à la protection des canalisation d'eau et d'assainissement.	DREAL Pays de la Loire
EL3	Servitude de halage et de marchepied.	
EL5	Servitude relative à la visibilité sur les voies publiques.	
EL11	Servitude d'interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.	Gestionnaire selon la typologie de la voie (départementale, nationale...).
I1	Servitude relative aux oléoducs.	SFDM (Société Française du DONGES METZ) 47 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON Telephone : 01 60 72 49 33
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	GRTGaz – Région Centre Atlantique – Centre de Traitement des DR/DICT – Roche Maurice – BP 12417 44024 Nantes Cedex 1
I4	Protection à proximité des lignes haute et très haute tension.	Réseau de Transport d'Electricité
PT1	Servitude instituées au bénéfice des centres radio-électriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique.	
PT2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.	
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications.	France Télécom UPR Ouest Service DA RCL / Servitudes 5 rue du Moulin de la Garde - BP 53149 44331 NANTES CEDEX 3
T1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives aux chemins de fer.	SNCF IMMOBILIER DIRECTION Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome).	Direction Générale de l'Aviation civile.